



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



Ministère de l'Équipement
et de l'Entretien Routier



Groupe de la Banque Africaine
de Développement



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA) AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

**Recrutement d'un Consultant Individuel pour une assistance technique en vue
de l'harmonisation des Projets du Système de Trafic Intelligent (STI) dans
le District Autonome d'Abidjan**

Secteur Transport

N° d'Identification du projet : **P-CI-D00-010**

N° du Prêt : **2000200003154**

Référence de l'avis : **N° S __/2022**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Transport Urbain d'Abidjan** et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des services d'un Consultant individuel pour « **une assistance technique en vue de l'harmonisation des projets du Système de Trafic Intelligent dans le District Autonome d'Abidjan** », qui vise à assister les acteurs institutionnels (Ministère des Transports, AGEROUTE, OSER, OFT ...) afin d'optimiser les initiatives en cours relatifs à l'amélioration de la fluidité du trafic à Abidjan et le renforcement de la sécurité routière.

2. L'harmonisation des projets du Système de Trafic Intelligent (STI) concerne les activités suivantes : (i) *la réhabilitation du système de contrôle du trafic (89 carrefours) y compris la construction d'un centre opérationnel de commandement intégré des STI*; (ii) *fourniture d'équipements pour la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) sur les accidents de la route (fourniture d'équipements informatiques + tablettes à la police, à la gendarmerie nationale et urgences des hôpitaux et formation des utilisateurs) et lignes spécialisées (LS)*; (iii) *fourniture et installation de dix (10) radars fixes et équipements de deux (02) unités mobiles CSI*; (iv) *fourniture d'équipements pour la mise en place d'un système intelligent de gestion de trafic et formation des agents et de 50 jeunes à la gestion du trafic et à la maintenance des feux tricolores.*

3. Les services prévus au titre de contrat comprennent ; (i) l'examen et l'amélioration des spécifications techniques des projets relatifs au STI déjà disponibles à la Cellule de Coordination du PTUA; (ii) la définition des termes de références de la mission de contrôle de la réhabilitation du système de contrôle du trafic (89 carrefours) y compris la construction d'un centre opérationnel de commandement intégré des STI; (iii) la conception des plans architecturaux APS/APD, du devis quantitatif et estimatif (DQE), du CCTP du centre opérationnel de commandement intégré des STI; (iv) l'assistance à la Cellule de Coordination pour l'analyse des offres des acquisitions ; et (v) l'assistance à la réception des équipements acquis.

La durée totale de la mission est estimée huit (8) mois repartis sur une période de seize (16) mois.

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER), invite les consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : documentation, références concernant les études similaires, expériences dans des missions comparables, ainsi que toutes autres informations complémentaires.

Le Consultant devra disposer d'au moins une qualification de niveau universitaire minimum (BAC+5) en Ingénierie des systèmes de transports intelligents, télécommunications, génie électrique ou électronique, diplômé d'une école d'ingénieurs, ou diplôme équivalent d'une université et avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la conception ou de la mise en œuvre des systèmes de Transport Intelligents.

Il doit avoir piloté, en tant qu'expert en systèmes de transports Intelligents (STI), deux (02) projets de mise en place de système de transport Intelligent dans une ville.

Le Consultant doit avoir également participé à l'élaboration d'au moins un (01) plan de gestion de trafic ou plan de déplacement urbain ou à la conception et l'exploitation d'équipements électroniques / électriques d'un STI.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Extrait de contrat (page de garde et celle comportant les signatures) et/ou certificats de services faits.

5 Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Les consultants retenus sur les listes restreintes seront évalués selon les critères suivants :

Niveau d'études / diplômes	20 %
Expérience générale	15 %
Expérience spécifique pertinente par rapport à la mission	60 %
Capacités linguistiques	05%
Total	:100

6. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes :

Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures (Temps Universel) et de 13 heures à 17 heures (Temps Universel).

7. Les expressions d'intérêt rédigées en français doivent être **déposées et/ou envoyées par mail** à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **12 Juillet 2022** à 10 heures (Temps Universel) et porter expressément la mention :

Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)

« Recrutement d'un Consultant pour une assistance technique en vue de l'harmonisation des projets du Système de Trafic Intelligent dans le District Autonome d'Abidjan »

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE

Secrétariat de la Cellule de Coordination du PTUA (CC-PTUA)

Adresse : Abidjan, Cocody-Riviera II Eglise Sainte Famille

lot N° 2904, îlot N° 242

TEL: (225) 27 22 51 01 51 / 05 05 30 24 95 / 05 05 30 24 66

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à <mailto:isouattara@ageroute.ci> et bopeyena@ageroute.ci

**COULIBALY Fabrice
DIRECTEUR GENERAL DE L'AGEROUTE**